

# ÉCOLE - ENTREPRISE



Développer les relations  
pour l'orientation et l'insertion  
professionnelle des jeunes



Dossier de presse — Mardi 22 novembre 2016







# Édito



**Les adultes qui parlent de l'École** la voient bien souvent telle qu'ils l'ont connue il y a 30 ans. Ils ne perçoivent pas toujours les changements, lents, discrets mais pourtant profonds qui sont intervenus tant dans les mentalités que dans les faits.

Il m'arrive donc encore d'entendre, ici et là, que l'École est trop déconnectée des réalités du monde du travail ou que les jeunes ne connaissent pas suffisamment les codes du monde professionnel, oubliant que les stagiaires ou apprentis ne sont pas des salariés, mais des jeunes en formation.

**Pourtant, l'éducation nationale, depuis longtemps, se soucie du devenir des élèves bien au-delà de la fin de la scolarité obligatoire.** Elle se soucie de l'insertion professionnelle de ses élèves. Et c'est pour le donner à voir, aujourd'hui, que j'ai choisi d'organiser cette matinée.

**Ce matin, vous verrez que nous avons cette attention dès les premières étapes de l'orientation,** pour aider les élèves à trouver le chemin qui leur correspond le mieux. Parcours Avenir de la 6<sup>e</sup> à la terminale qui accompagne les élèves dans une découverte progressive des métiers et favorise l'acquisition de premières clefs de compréhension du monde professionnel ; nouvel enseignement pratique interdisciplinaire consacré au monde professionnel au collège ; orientation réversible jusqu'aux vacances de la Toussaint pour les élèves de seconde professionnelle ; sécurisation du réseau des CIO (centres d'information et d'orientation) ; création du corps des psy EN avec mise en cohérence et renforcement des missions des conseillers d'orientation-psychologues et des psychologues scolaires ; expérimentation du choix donné à la famille en fin de 3<sup>e</sup> : des évolutions majeures ont eu lieu ces 4 dernières années pour œuvrer à une orientation réellement choisie par les élèves, gage de leur insertion professionnelle future et de leur épanouissement.

**Nous avons également amélioré l'accès aux stages,** avec la création de 330 pôles de stages sur tout le territoire. Pour poursuivre cette dynamique, aujourd'hui, nous lançons également « Le tuto des stages<sup>1</sup> », site Web consacré aux stages de 3<sup>e</sup> et de lycée professionnel et destiné à aider aussi bien les élèves et leur famille que les enseignants qui évaluent les stages et les employeurs qui accueillent des stagiaires. Les élèves y trouveront des modèles de CV et de lettres de motivation, la cartographie des pôles de stages à disposition de leur établissement pour les aider à trouver un stage, ou encore des conseils pour réussir leur première journée de stage. Les enseignants pourront accéder à des références et outils pédagogiques pour préparer et évaluer les stages. Les employeurs (entreprises, fonction publique, associations) trouveront des tutos (courtes vidéos) leur donnant des idées pour préparer l'arrivée des stagiaires avec leur équipe ou pour organiser le stage de manière à limiter la charge de travail pour l'équipe tout en étant utile pour le stagiaire. Avec « Le tuto des stages », nous sommes donc au cœur du thème de la semaine École/entreprise de cette année : « vers un monde connecté ».

Et vous verrez que **les équipes pédagogiques des 1 600 lycées professionnels** sont en contact quotidiennement avec les entreprises pour former leurs élèves aux métiers professionnels de l'industrie et du tertiaire.

<sup>1</sup> [education.gouv.fr/tuto-des-stages](http://education.gouv.fr/tuto-des-stages)

Ce que vous ne verrez pas, en revanche, ce matin, ce sont les campus des métiers et qualifications (il en existe désormais 51), pôles de formation d'excellence créés depuis 2013 par secteur économique pour répondre au mieux aux besoins de formations initiale et continue de l'économie française. Pas plus que vous n'appréhenderez le travail de fourmi invisible mais néanmoins réel de l'éducation nationale pour élaborer et rénover chaque année des diplômes (CAP, bac pro, etc.) au plus près des réalités du monde du travail, toujours en lien avec les branches professionnelles. Vous ne verrez pas non plus les chefs d'établissement en stage, pour lesquels j'ai rétablis dans leur formation cette immersion en entreprise et qui participera à terme à mieux appréhender et construire des relations avec le monde économique dans les territoires. Et sans doute ne ferez-vous qu'effleurer l'un des changements les plus structurels que nous sommes en train d'opérer pour améliorer l'insertion professionnelle des élèves : la refonte de la carte des formations des lycées professionnels, avec la création de 500 formations nouvelles ciblées sur les métiers en tension et les secteurs créateur d'emplois.

**Ce dynamisme de l'action de l'éducation nationale pour renforcer les liens avec le monde professionnel** s'illustre à la fois par les travaux très concrets et opérationnels qui ressortent du Conseil national éducation-économie et par les nombreuses entreprises qui seront présentes aujourd'hui dans l'assistance, qu'il s'agisse d'entreprises ou de branches professionnelles déjà partenaires de l'École ou de nouveaux partenaires qui s'engagent ce matin à nos côtés. Ces partenariats avec les entreprises, nous les concluons toujours avec le même objectif : l'intérêt des élèves.

**Et l'enseignement supérieur, dans tout cela ?** Il est, je vous l'assure, tout autant mobilisé. Mais aujourd'hui, le temps d'une matinée, c'est sur l'enseignement scolaire que je voudrais mettre l'accent et sur l'action croissante de l'éducation nationale pour aider les élèves à découvrir les différents métiers tout au long de leur scolarité et à préparer leur insertion future.

Après cette matinée, ceux qui diront ne pas savoir ce que fait l'éducation nationale pour l'insertion professionnelle des jeunes... n'auront plus d'excuse.

**Najat Vallaud-Belkacem**

Ministre de l'Éducation nationale,  
de l'Enseignement supérieur et de la Recherche



# Sommaire



## CHIFFRES CLÉS

**FICHE 1 - Le choix d'orientation donné à la famille**

**FICHE 2 - Des choix d'orientation réversibles jusqu'aux vacances de la Toussaint dans la voie professionnelle**

**FICHE 3 - 500 nouvelles formations en lycées professionnels pour les métiers d'avenir**

**FICHE 4 - Les pôles de stages, « le réseau de ceux qui n'en ont pas »**

**FICHE 5 - La relation École-entreprise**

**FICHE 6 - Les psychologues de l'éducation nationale et le lien avec le monde professionnel**

**FICHE 7 - Le rétablissement d'un stage obligatoire en entreprise dans la formation initiale des chefs d'établissement et des inspecteurs**

**FICHE 8 - Les conseillers entreprise pour l'École**

**FICHE 9 - EPI – monde économique et professionnel**

**FICHE 10 - Les campus des métiers et des qualifications**

**FICHE 11 - Les diplômes professionnels du ministère de l'Éducation nationale, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche**

## LA RELATION ÉCOLE-ENTREPRISE : FICHE PRATIQUE

« LE TUTO DES STAGES »

LISTE DES PARTENAIRES





# Chiffres clés

## LA RELATION ÉCOLE-ENTREPRISE

**54**

**accords-cadres  
nationaux et conventions**

signés avec des associations,  
grandes entreprises ou  
organismes et branches  
professionnelles

**165**

**comités locaux  
École-entreprise**

créés sur le territoire

**57 000**

**professeurs de lycée  
professionnel**

en contact quotidien  
avec les entreprises

## LES PÔLES DE STAGES

**330**

**pôles de stages créés**

pour une offre de services  
de proximité en faveur  
des établissements et des élèves

**849 600**

**séquences d'observation**

(stages de 3<sup>e</sup>) soit un peu  
plus de **4 millions**  
**de journées de stages**

**668 000**

**périodes de formation en  
milieu professionnel**

(stages de lycée professionnel)

ou

**24 766 775**

**jours**

passés en entreprises  
par les lycéens professionnels

## LES CAMPUS DES MÉTIERS ET DES QUALIFICATIONS

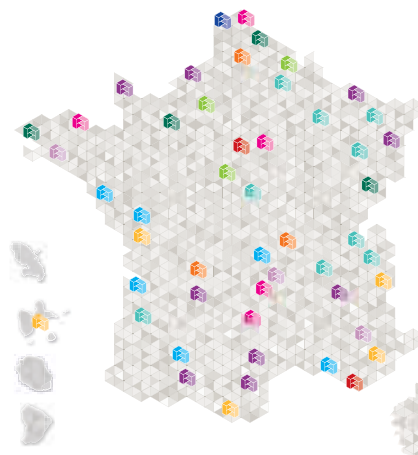
**29**

**candidatures reçues  
suite au 4<sup>e</sup> appel à projets**

**51**

**campus des métiers  
et des qualifications**

sur la quasi-totalité du territoire  
couvrent déjà des champs  
d'activités à fort potentiel  
de croissance pour  
la France





## LES DIPLÔMES PROFESSIONNELS

**13**

**créations**

de diplômes professionnels



**10**

**suppressions**

de diplômes professionnels



**PRÈS DE**

**400**

**professionnels**

**du monde économique**

(employeurs et salariés) impliqués dans les « commissions professionnelles consultatives » (CPC)

**PLUS DE**

**500**

**nouvelles formations  
en lycées professionnels**

seront créées à la rentrée 2017,  
ciblées sur les métiers en tension,  
du CAP au BTS



**97**

**créations ou rénovations**

de diplômes professionnels

**dont**



- 16** certificats d'aptitude professionnelle
- 21** baccalauréats professionnels
- 5** brevets d'études professionnelles (BEP)
- 6** mentions complémentaires (niveau V)
- 11** brevets professionnels
- 5** brevets des métiers d'art (BMA)
- 1** baccalauréat technologique
- 1** mention complémentaire (niveau IV)
- 30** brevets de technicien supérieur (BTS)
- 1** diplôme supérieur des arts appliqués (DSAA)



# Le choix d'orientation donné à la famille

## L'ESSENTIEL

- **L'expérimentation sur le choix de la voie d'orientation donné à la famille est inscrite dans l'article 48 de la loi n° 2013-0595 du 8 juillet 2013 d'orientation et de programmation pour la refondation de l'École de la République.** Cet article dispose qu'à titre expérimental et pour une durée de trois ans, la décision du choix de la voie d'orientation en fin de classe de 3<sup>e</sup> revienne aux responsables légaux de l'élève ou à celui-ci lorsqu'il est majeur.
- **La loi « Égalité et citoyenneté » prévoit de prolonger d'une année cette expérimentation.** Le comité de suivi est présidé par une rectrice.
- **Quelques chiffres :**
  - 21 académies impliquées ;
  - 445 établissements concernés ;
  - 41 000 élèves de 3<sup>e</sup> concernés.

## CONSTATS

À l'issue de ces trois années, les bilans de l'inspection générale et du comité de suivi national ont mis en exergue une évolution significative des pratiques de préparation à l'orientation avec la mise en place :

- ▶ d'un dialogue davantage centré sur le projet de l'élève et de sa famille ;
- ▶ d'un travail en équipe renforcé au sein de l'ensemble de la communauté éducative (chefs d'établissement, professeurs, professeurs principaux, professeur documentaliste, conseiller principal d'éducation, conseiller d'orientation-psychologue, parents) ;
- ▶ d'une prise en compte des choix d'orientation des élèves bien en amont du 3<sup>e</sup> trimestre de l'année de 3<sup>e</sup> (dès le début de la classe de 3<sup>e</sup> voire de la classe de 4<sup>e</sup>) ;
- ▶ d'un travail sur la liaison collège-lycée avec instauration d'entretiens de préparation menés par certains collèges dans les lycées de secteur.

## OBJECTIFS DE L'EXTENSION DE L'EXPÉRIMENTATION

Les objectifs s'appuient sur les recommandations émises à l'issue des bilans de l'expérimentation :

- ▶ **mettre en place une politique d'accueil, d'information et d'accompagnement** des parents en vue de préparer l'orientation et cela dès la classe de 5<sup>e</sup> dans tous les établissements ;

- ▶ **féderer les équipes** et développer un travail collaboratif entre tous les membres de la communauté éducative tout particulièrement les enseignants et les conseillers d'orientation-psychologues en s'appuyant sur le parcours Avenir ;
- ▶ **faire évoluer les pratiques** au sein du conseil de classe afin qu'il soit un lieu de concertation et d'aide aux élèves et aux parents ;
- ▶ **favoriser la liaison collège-lycée** qui devra être renforcée au sein de chaque réseau d'établissements ;
- ▶ **associer les parents** aux différentes manifestations visant à faire découvrir aux élèves les métiers et les activités professionnelles notamment dans le cadre du parcours Avenir ;
- ▶ **développer les dispositifs passerelles** pour sécuriser les trajectoires scolaires des élèves.

## **MONTÉE EN PUISSANCE DU DISPOSITIF**

### ◀▶ **2013/2014**

- 13 académies ont engagé 107 collèges dès le lancement de l'expérimentation.

### ◀▶ **2014/2015**

- Mise en place d'un comité national de suivi de l'expérimentation ayant pour mission d'évaluer et mesurer l'impact de la mise en œuvre de l'expérimentation via les différentes actions développées sur le terrain.
- Remise des deux rapports de l'inspection générale sur l'expérimentation.

### ◀▶ **2015/2016**

- 338 établissements se sont ajoutés aux 107 établissements préalablement engagés en 2013 portant le total à 445 établissements répartis dans 21 académies.

### ◀▶ **2016/2017**

- Extension de l'expérimentation à de nouveaux établissements.



# Des choix d'orientation réversibles jusqu'aux vacances de la Toussaint dans la voie professionnelle



## L'ESSENTIEL

→ **Dans le cadre des mesures prises en faveur d'une entrée réussie au lycée professionnel**, une période de consolidation de l'orientation a été créée dès la rentrée 2016 pour tous les élèves entrant en seconde professionnelle et en première année de CAP.

Cette période permet pour la première fois, depuis cette rentrée, à des jeunes qui se sont manifestement trompés d'orientation de changer de formation au plus tard aux vacances de la Toussaint. Dans toutes les académies, une procédure de changement d'affectation est mise en place au mois d'octobre qui s'appuie sur l'application nationale Affelnet.

Cette procédure rend l'orientation plus souple et réversible. Elle participe de la prévention du décrochage scolaire.

### Quelques chiffres pour 2016, première année de mise en place de cette mesure :

- 2 950 élèves ont demandé à bénéficier de cette possibilité nouvelle ;
- 11 800 places proposées par les académies en seconde professionnelle et en 1<sup>re</sup> année de CAP pour permettre ces réorientations ;
- 77 % d'élèves satisfaits à l'issue de cette phase de réorientation ;
- 90 % d'élèves affectés sur leur vœu 1 à l'issue de cette phase de réorientation.

## PRINCIPES GÉNÉRAUX

La construction du projet, qu'il s'agisse de confirmation, consolidation ou encore d'ajustement, joue un rôle important dans la persévérance scolaire et dans la réussite de l'élève. **Le choix d'orientation est réversible** et l'élève doit avoir la possibilité de changer d'avis, sans pour autant que son parcours scolaire n'en soit affecté.

Dans cette perspective, **une période de consolidation de l'orientation est désormais prévue**, depuis cette rentrée, pour tous les élèves qui entrent en seconde professionnelle et en première année de CAP. Cette période prend appui sur la connaissance de l'équipe pédagogique de leurs acquis et de leurs motivations grâce à un positionnement pédagogique et des entretiens individuels. Cette période permet de confirmer, consolider et ajuster le projet de l'élève, voire d'en changer.

Un élève qui s'est manifestement trompé d'orientation peut, jusqu'aux vacances de la Toussaint, à sa demande ou sur proposition de l'équipe pédagogique, changer de secteur professionnel, ou

de voie d'orientation en rejoignant la voie générale et technologique s'il s'avère que la formation qu'il suit ne lui correspond pas.

Les ajustements se limitent à la correction des erreurs manifestes d'orientation vers la voie professionnelle, vers un niveau de diplôme ou vers une spécialité. L'application nationale Affelnet permet d'identifier les places vacantes, d'exprimer le vœu d'affectation de l'élève et de procéder à l'affectation.

Chaque demande de réorientation en lycée général et technologique fait l'objet d'une autorisation par l'inspecteur d'académie, directeur des services départementaux de l'éducation nationale.

Les élèves concernés sont accompagnés : des stages passerelles sont organisés, par bassin, dès la Toussaint.

## UN BILAN TRÈS POSITIF

Grâce à l'implication des chefs d'établissement et des équipes éducatives, 2 950 jeunes dont la situation l'exigeait ont pu bénéficier d'un accompagnement spécifique et profiter de cette mesure, dont :

- 56 % d'élèves de 2<sup>de</sup> professionnelle ;
- 23 % d'élèves de première année de CAP ;
- 21 % de jeunes issus d'un dispositif de la Mission de lutte contre le décrochage scolaire (MLDS) ou non scolarisés, ou encore issus d'une autre formation ;
- 75 % de garçons ;
- 25 % de filles.

Les vœux formulés se sont répartis sur une offre de formation composée de 72 spécialités de CAP et de 101 spécialités ou options de baccalauréat professionnel. Ce sont au total 8 300 places en seconde professionnelle et 3 500 places en 1<sup>re</sup> année de CAP qui ont été proposées.

2 260 élèves ont pu être affectés (77 % des candidats) dont 2 040 sur leur vœu 1 (90 % des affectés).

Concernant les élèves n'ayant pu être satisfaits de leur demande de changement de formation, les académies ont mis en place plusieurs dispositifs d'accompagnement pour trouver des solutions alternatives, notamment :

- ▶ des entretiens personnalisés systématiques menés par les conseillers d'orientation-psychologues ou les coordonnateurs MLDS en lien avec les équipes éducatives des lycées d'origine ;
- ▶ des suivis individuels dans le cadre des groupes de prévention du décrochage scolaire au sein des établissements (GPDS) et des réseaux Formation qualification emploi (Foquale) ;
- ▶ la mise à disposition des listes de places restées vacantes et des places libérées dans les CIO et les réseaux Foquale.



# 500 nouvelles formations en lycées professionnels pour les métiers d'avenir

## L'ESSENTIEL

- La carte des formations de l'enseignement professionnel et son élaboration conjointe avec les régions, est un élément essentiel pour l'insertion professionnelle des jeunes : elle doit être adaptée aussi bien aux aspirations et aux projets des jeunes qu'aux besoins économiques des territoires.
- Parce que cet enjeu est stratégique pour l'avenir de notre pays, plus de 500 nouvelles formations en lycées professionnels sont en train d'être créées, dès à présent pour la rentrée 2017, ciblées sur les métiers de demain et les métiers en tension, du CAP au BTS. Cette action est soutenue par la création de 1000 postes enseignants.

## DES FORMATIONS DE TOUS NIVEAUX POUR L'INSERTION PROFESSIONNELLE DES ÉLÈVES

L'objectif national de 500 formations sera dépassé, les académies proposant plus de 600 nouvelles formations, accentuant ainsi le rythme d'évolution de la carte des formations afin de mieux répondre à l'évolution des besoins en compétences.

- ▶ Ce sont des formations de tous niveaux qui seront offertes aux jeunes, prenant appui sur les diplômes de l'éducation nationale préparant au CAP, au baccalauréat professionnel et au BTS.
- ▶ Les mentions complémentaires (notamment celles qui ont été récemment créées) et les formations complémentaires d'initiative locale (FCIL) sont également bien représentées, dans une logique d'insertion professionnelle et en réponse à un élargissement de compétences attendu dans certains secteurs, notamment pour des métiers émergents.
- ▶ Les parcours en apprentissage et les parcours mixtes représentent un quart des projets.

## DES FORMATIONS QUI RÉPONDENT AUX BESOINS ÉCONOMIQUES LOCAUX

- ▶ **Métiers de la sûreté/sécurité** : diplômes existants, FCIL sécurité aéroportuaire et, dans un cas, préparation aux concours de police et gendarmerie ;
- ▶ **métiers industriels en tension** : soudage — nouvelle mention complémentaire de niveau IV —, BTS découpe emboutissage, FCIL fibre optique, usinage, maintenance des équipements industriels, contrôle non-destructif, usinage à grande vitesse ;

- ▶ **aide à la personne** : poursuite d'études des baccalauréats accompagnement soins et services aux personnes : diplômes des affaires sociales (moniteur éducateur, auxiliaire de puériculture, aide-soignant), préparation de concours paramédicaux ; BTS services et prestations des secteurs sanitaire et social (besoin identifié au niveau régional) ;
- ▶ **énergies renouvelables, écoconstruction** : diplômes existants (mentions complémentaires notamment), FCIL réseaux électriques intelligents ou certifications spécifiques (ex. : éolien) ;
- ▶ **numérique** : diplômes (bac pro systèmes numériques, BTS services informatiques aux organisations) ou formations complémentaires : modélisation des données du bâtiment (BIM), simulation numérique dans les métiers du soudage, mise en œuvre d'objets connectés et services à distance pour l'aide à la personne, FCIL interprétation de données digitales, e-commerce, codage, hyperfréquence ;
- ▶ **logistique** : CAP, baccalauréat professionnel, FCIL marchandises spécifiques ;
- ▶ **mode** : formations complémentaires sur des métiers identifiés en tension ;
- ▶ **colorations locales de diplômes existants** : problématiques des milieux chauds et humides pour BTS bâtiment et fluides-énergie, coloration œnotourisme du BTS tourisme, en lien avec un projet régional et le ministère de l'agriculture.



# Les pôles de stages, « le réseau de ceux qui n'en ont pas »

## L'ESSENTIEL

- **La création des pôles de stages en 2015 vise à renforcer les liens entre l'École et l'entreprise**, en structurant la recherche de stages des élèves et en amenant l'éducation nationale à se créer, localement, un réseau d'entreprises partenaires et engagées dans l'accueil de jeunes stagiaires.
- **Le développement des pôles de stages s'inscrit dans la volonté du ministère de lutter contre les discriminations**, d'instaurer une culture « qualité » et de favoriser le travail en réseau au niveau d'un bassin d'emploi.
- **Les pôles de stages en quelques chiffres :**
  - 330 pôles de stages créés pour une offre de services de proximité en faveur des établissements et des élèves ;
  - 849 600 séquences d'observation (stages de 3<sup>e</sup>) soit un peu plus de 4 millions de journées de stages ;
  - 668 000 périodes de formation en milieu professionnel ou 24 766 775 jours passés en entreprise par les lycéens professionnels.

## QU'EST-CE QU'UN PÔLE DE STAGES ?

Un pôle de stages est une équipe de personnes de l'éducation nationale chargées, au niveau d'un bassin d'éducation et de formation (l'équivalent d'un bassin d'emploi) ou d'une filière économique, de développer un réseau d'entreprises pour être capables de mobiliser l'une d'entre elles pour accueillir un élève qui n'a pas trouvé de stage.

**Concrètement :**

**1** | **L'élève cherche un stage :**  
la recherche par lui-même d'un lieu de stage participe de son apprentissage.

**2** | **S'il ne trouve pas de stage,**  
il se tourne vers l'équipe pédagogique.

**3** | **Si l'équipe pédagogique n'a pas trouvé de stage, pour aider l'élève,**  
l'établissement contacte le pôle de stages qui, via son réseau d'entreprises, va épauler l'élève pour l'aider à trouver un stage.

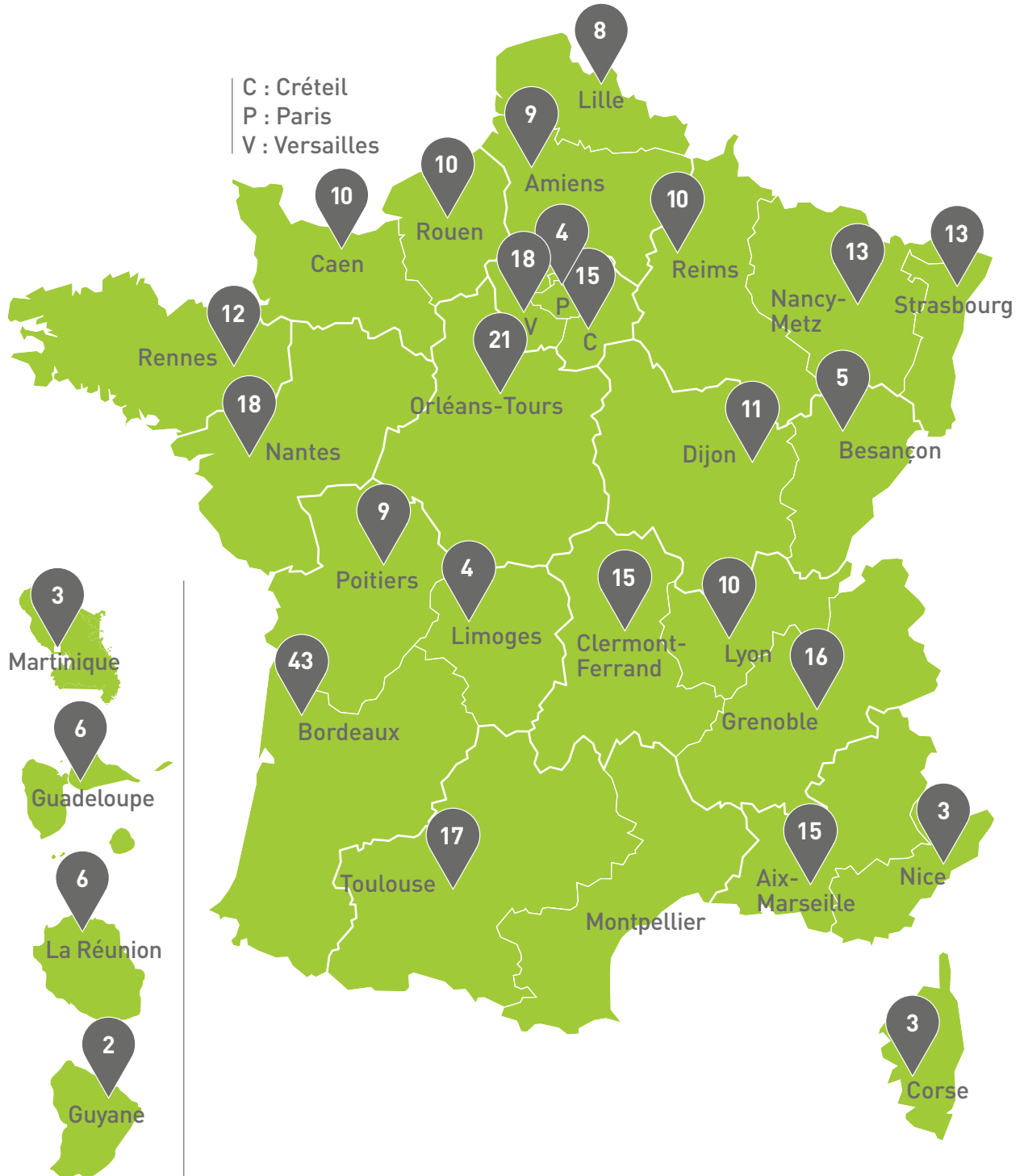
Chaque pôle de stages comporte une ou deux personnes en service civique, chargées de trouver des entreprises acceptant de s'engager dans une démarche volontaire d'accueil de jeunes stagiaires qui, habituellement, rencontrent des difficultés dans leurs recherches.

## LES PLUS-VALUES DES PÔLES DE STAGES

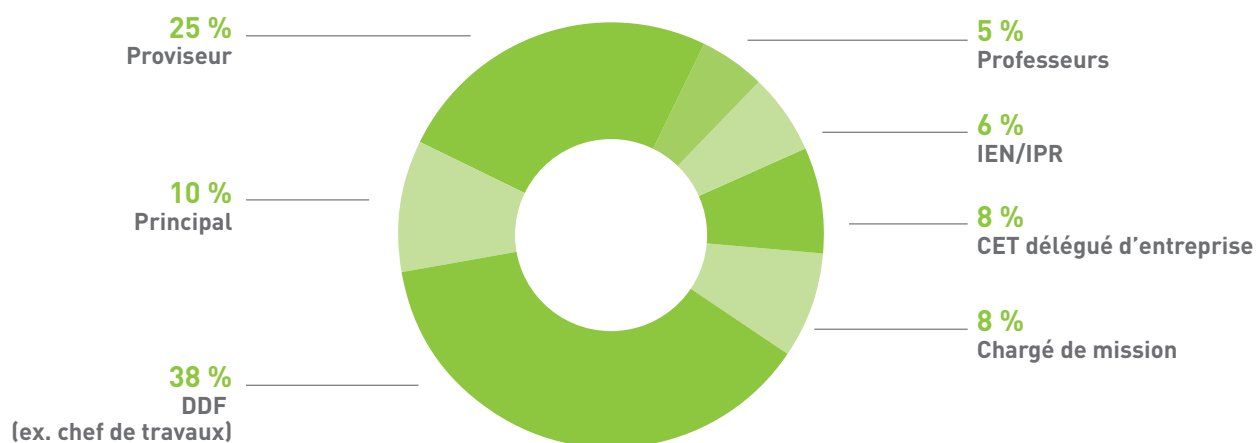
- ▶ Le pôle de stages est « le réseau de ceux qui n'en ont pas ».
- ▶ Ce sont des personnes dédiées à la mise en lien des besoins des entreprises et des besoins des lycéens qui nécessitent une expérience réussie pour valider leur diplôme.
- ▶ Les pôles de stages assurent un maillage territorial (quel que soit le modèle de pôle retenu, territorial ou par filière), et sont un moyen de travailler en réseau.
- ▶ C'est aussi l'assurance d'avoir un stage de qualité, à savoir en adéquation avec son diplôme, avec un tuteur formé à son rôle de formateur, une entreprise investie dans son rôle sociétal de co-formation de futurs collaborateurs.
- ▶ En facilitant l'accès des jeunes collégiens et/ou lycéens professionnels à un stage de qualité, les pôles de stages concourent à leur insertion future, puisqu'un tiers des élèves de CAP ou de baccalauréat professionnel le sont dans l'entreprise qui les a accueillis dans le cadre d'une période de formation en milieu professionnel (PFMP).



◀ Cartographie



## ◀▶ Profil des animateurs de pôles de stages



# La relation École-entreprise

## L'ESSENTIEL

→ L'École et les entreprises, les associations, les organisations professionnelles de tous les secteurs **coopèrent** dans de nombreux domaines : information sur les métiers, aide à l'orientation, élaboration des diplômes professionnels, stages en entreprise pour les élèves ou les équipes éducatives, etc.

→ L'objectif de ce partenariat est de permettre à ces deux mondes professionnels de mieux se connaître pour agir ensemble afin d'aider les élèves à préparer leur projet personnel et professionnel et à acquérir de premières clefs de compréhension du monde du travail.

## La relation École-entreprise en quelques chiffres

# 330

PÔLES DE STAGES

# 54

ACCORDS-CADRES NATIONAUX ET CONVENTIONS

signés avec des associations, grandes entreprises ou organismes et branches professionnelles

# 57 000

PROFESSEURS DE LYCÉE PROFESSIONNEL

en contact quotidien avec les entreprises

# 165

COMITÉS LOCAUX ÉCOLE-ENTREPRISE créés sur le territoire

# 4

MILLIONS DE JOURNÉES DE STAGES DE 3<sup>E</sup>

# Favoriser le rapprochement entre l'École et l'entreprise

## LES LEVIERS

### ◀▶ Au niveau national

- Les accords-cadres et conventions de coopération nationaux : signés par des associations, des entreprises, des organisations professionnelles ou des organismes collecteurs de la taxe d'apprentissage, ils formalisent au niveau national les partenariats avec le monde économique. Ces textes constituent le cadre de référence des actions de partenariat qui ont vocation à être déclinées au niveau académique.

### ◀▶ Au niveau académique

- Les comités locaux École-entreprise constituent un lieu d'échanges et de ressources où les entreprises et les établissements scolaires peuvent conduire ensemble l'analyse puis la recherche et la mise en œuvre de solutions adaptées aux enjeux du territoire ;
- Les pôles de stages sont « le réseau de ceux qui n'en ont pas » : pour aider les élèves, les professionnels de l'éducation nationale développent un réseau de connaissances personnelles au sein des entreprises locales, pour pouvoir les mobiliser le moment venu pour des stages pour les élèves de 3<sup>e</sup> ou de lycée professionnel ;
- Les campus des métiers et qualifications sont des pôles de formation d'excellence qui mettent en réseau tous les acteurs de la formation initiale et continue.

## LES ACTIONS CONDUITES AVEC LES PARTENAIRES DU MONDE ÉCONOMIQUE

L'École a besoin de représentants du monde professionnel dans l'intérêt des élèves pour :

- ▶ l'information sur les métiers et l'aide à l'orientation des élèves dans le cadre du parcours Avenir et de la Journée de découverte du monde économique et professionnel : interventions dans les établissements, accueil d'élèves en stage de 3<sup>e</sup> ou de lycée professionnel, visites, organisation de salons ou forums des métiers, création de ressources pédagogiques ;
- ▶ le parrainage d'élèves ou de classes dans le cadre de projets spécifiques : concours, actions de sensibilisation à l'entrepreneuriat, persévérance scolaire, etc.
- ▶ la formation des élèves de la voie professionnelle : accueil d'élèves en période de formation en milieu professionnel dans le cadre des pôles de stages académiques notamment, formation des tuteurs d'entreprise et des maîtres d'apprentissage ;
- ▶ l'élaboration et la rénovation des diplômes professionnels dans le cadre des commissions paritaires consultatives ;
- ▶ l'accueil en stage des personnels de la communauté éducative (personnels enseignants, de direction, corps d'inspection).

## LES GRANDS ÉVÉNEMENTS DE LA RELATION ÉCOLE-ENTREPRISE

### ◀▶ La Semaine École-entreprise

La Semaine École-entreprise est l'occasion de sensibiliser les collégiens et lycéens au monde de l'entreprise. Cet événement permet de mettre en valeur les échanges entre les entreprises et le monde éducatif qui ont lieu tout au long de l'année.



### ◀▶ La Semaine de l'industrie

La Semaine de l'industrie invite le grand public et notamment les jeunes à découvrir le secteur industriel et ses métiers.

Pour l'édition 2016, ce sont 2 500 événements labellisés « Semaine de l'industrie 2016 », près de 580 organisateurs mobilisés sur les territoires (entreprises, organisations professionnelles, syndicats, chambres consulaires, Direccte, préfectures de région, rectorats, etc.).

Les types d'actions sont variés :

- animation, atelier pratique ;
- conférence, table ronde/débat ;
- événement organisé uniquement sur Internet ;
- exposition ;
- forum des métiers ;
- intervention en classe ;
- Journée nationale des jeunes ;
- Journée portes ouvertes : visites d'établissements/recherche ;
- Journée portes ouvertes : visites d'entreprises.

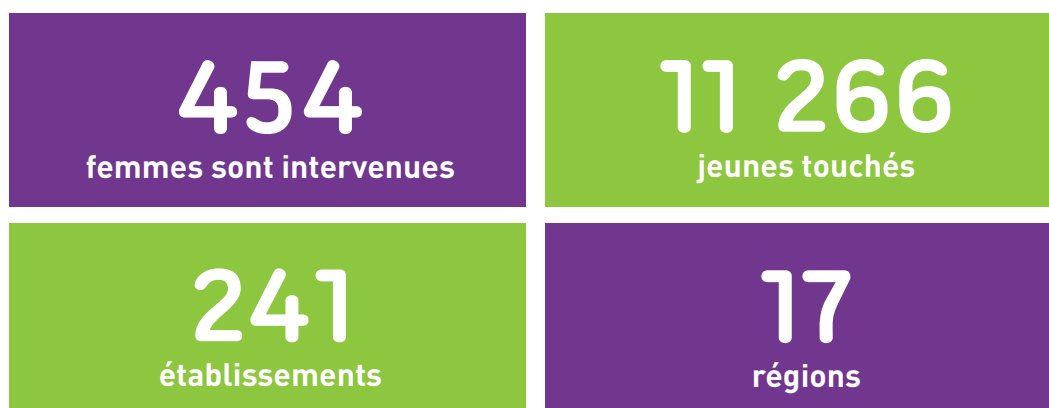
Parmi celles-ci, les visites d'entreprises, comme les années précédentes, représentent la majorité des événements proposés.

Plus de la moitié des événements labellisés s'adressent aux collégiens, lycéens et étudiants.

Ces événements ont rassemblé au total près de 300 000 participants.

### ◀▶ La Semaine de sensibilisation des jeunes à l'entrepreneuriat féminin

Durant cette semaine, des femmes entrepreneures témoignent de leur aventure entrepreneuriale dans les collèges, lycées et établissements de l'enseignement supérieur.



### ◀▶ La Semaine de l'économie sociale et solidaire

La semaine de l'économie sociale et solidaire à l'École vise à faire découvrir à l'ensemble des élèves du primaire et du secondaire le secteur et les valeurs de l'économie sociale et solidaire. La première édition se déroulera du 13 au 18 mars 2017.



# Les psychologues de l'éducation nationale et le lien avec le monde professionnel



## L'ESSENTIEL

→ **La ministre a annoncé son ambition de créer un corps unique des psychologues de l'éducation nationale en juillet 2015 pour mieux accompagner** le parcours de chaque élève et les différentes transitions jusqu'à la qualification et l'insertion.

Ainsi, dans le cadre de la modernisation des métiers de l'éducation nationale, la création d'un corps unique de psychologues de l'éducation nationale sera **effective fin 2016**.

Ce nouveau corps structuré autour de deux spécialités rassemblera les métiers de **psychologue scolaire dans le premier degré et de conseiller d'orientation-psychologue et directeurs de centre d'information et d'orientation dans le second degré**. Qu'ils soient issus de la

spécialité « éducation, développement et apprentissages » pour exercer à l'école, dans le cadre des Rased, ou de la spécialité « éducation, développement et conseil en orientation scolaire et professionnelle » pour travailler en CIO, et dans les collèges et les lycées, les psychologues de l'éducation nationale contribuent au parcours de réussite des élèves et des étudiants.

→ **Quelques chiffres :**

- 3 745 emplois dans le 2<sup>d</sup> degré ;
- 531 emplois de directeur de CIO ;
- 470 CIO dont 314 d'État ;
- 3 753 emplois dans le 1<sup>er</sup> degré.

## LA CRÉATION DU NOUVEAU CORPS

La création de ce nouveau corps et l'évolution de leur mission reconnaît, d'abord, la place et le rôle de ces personnels au sein du système éducatif. Elle concrétise en effet une ambition mais aussi une nécessité pour l'École, les élèves, les enseignants et l'ensemble de notre système éducatif : celle d'allier les apports de la pédagogie et de la psychologie en faveur de la politique inclusive de l'École, pour agir contre les inégalités, contre le décrochage, les phénomènes de radicalisation et pour accompagner les élèves dans les transitions.

## LES MISSIONS DES PSYCHOLOGUES DE L'ÉDUCATION NATIONALE

Ils exerceront leur métier dans le respect des principes déontologiques et éthiques de la profession réglementée de psychologue. Ils mobiliseront leur expertise au service de la prise en compte du développement psychologique, cognitif et social des élèves pour assurer leur parcours de réussite, y compris dans le processus d'orientation. Ils apporteront aux familles ainsi qu'aux équipes pédagogiques et éducatives un éclairage spécifique sur les élèves. Lorsque les circonstances l'exigeront, ils participeront aux initiatives mises en place dans le cadre de gestion des situations de crise. Ils contribueront ainsi à favoriser une approche bienveillante de l'École.

### ◀► Spécialité « éducation, développement et apprentissages »

Les psychologues exerceront auprès des écoliers. Ils agiront en faveur du bien-être psychologique et de la socialisation des élèves pour faciliter l'acquisition de leurs apprentissages, participeront à la prévention des risques de désinvestissement ou de rupture scolaires. Ils favoriseront ainsi par leur expertise la réussite scolaire de tous les élèves.

Ils mobiliseront leurs compétences sous la responsabilité de l'inspecteur de l'éducation nationale de circonscription pour accompagner les équipes pédagogiques afin de développer l'intérêt et la motivation des élèves. Ils interviendront auprès des élèves en difficulté d'apprentissage comme en situation de handicap.

### ◀► Spécialité « éducation, développement et conseil en orientation scolaire et professionnelle »

Les psychologues exerceront auprès de collégiens, lycéens et étudiants.

Ils contribueront à créer les conditions d'un équilibre psychologique des élèves favorisant leur réussite et leur investissement scolaires. Ils accompagneront les élèves et les étudiants dans l'élaboration progressive de leur projet d'orientation. En lien avec les équipes éducatives, ils participeront à la conception et à la mise en œuvre d'actions d'informations sur les formations et les métiers, pour élargir leurs représentations. Ils concourront à la construction des parcours de réussite des élèves en encourageant la prise de conscience des enjeux de leur formation afin de s'orienter vers une qualification visant leur insertion socioprofessionnelle. Ils informeront ainsi les élèves et leurs familles, les étudiants, en les conseillant pour la réalisation de leurs projets scolaires, universitaires et professionnels.

Ils porteront une attention particulière aux élèves en difficulté, en situation de handicap ou donnant des signes de souffrance psychologique. Ils collaboreront également à la prévention et à la remédiation du décrochage scolaire. Les psychologues de l'éducation nationale « éducation, développement et conseil en orientation scolaire et professionnelle » mobiliseront leurs compétences sous l'autorité du directeur du centre d'information et d'orientation dans lequel ils seront affectés.

## CALENDRIER

- Création effective du nouveau corps des psychologues de l'éducation nationale fin 2016.
- Concours juin 2017.
- Formation septembre 2017.



# Le rétablissement d'un stage obligatoire en entreprise dans la formation initiale des chefs d'établissement et des inspecteurs

## L'ESSENTIEL

→ Depuis la rentrée dernière, remise en place d'un stage obligatoire en entreprise dans la formation initiale des chefs d'établissements et des inspecteurs pour renforcer la relation école-entreprise.

Le chiffre clé : **800 chefs d'établissement (principaux de collège, proviseurs) et inspecteurs** partiront en stage en entreprise cette année.

Les stages pourront s'articuler autour des thèmes suivants :

- **l'entreprise**, ses produits et/ou services, son implantation territoriale (locale, nationale, internationale), son contexte et ses enjeux, son modèle économique, sa structuration ;

- **les métiers et leur évolution**, les qualifications : métiers spécifiques à l'activité de l'entreprise et autres ;

- **les relations de l'entreprise avec le système éducatif**, sa contribution à la découverte des métiers, à la lutte contre le décrochage, à la formation des jeunes, l'insertion professionnelle, etc.

- **la prise en compte des besoins de l'entreprise** dans l'évolution des certifications et de la carte des formations ;

- **des approches comparatives** sur des thèmes au choix tels que l'innovation, le management de projet et le management par le projet, les démarches qualité, sécurité, environnement, la gestion des ressources humaines

Au cœur de la relation des établissements avec l'extérieur les inspecteurs et chefs d'établissement scolaire ont un rôle pour faire vivre la relation partenariale avec le monde économique et accompagner la mise en place du parcours Avenir ainsi que les enjeux de l'enseignement professionnel. L'immersion en milieu professionnel doit répondre à deux enjeux :

1. **sensibiliser les inspecteurs**, en particulier des disciplines générales, à la découverte du monde professionnel ;
2. **renforcer la connaissance de l'entreprise des chefs d'établissement** impliqués dans le processus d'orientation et adapter leur formation aux nouveaux dispositifs mis en place dans le cadre de la loi pour la refondation de l'École de la République.

Un stage obligatoire dans la formation initiale existait déjà entre 1989 et 1994 à l'époque où la formation s'étalait sur deux ans. Lorsque la formation a été repensée sur une année, le stage en entreprise est alors devenu optionnel. Dans la pratique, aujourd'hui, peu de chefs d'établissements choisissent de réaliser ce stage. Or, les chefs d'établissement sont aujourd'hui au cœur de la relation de l'établissement scolaire avec les partenaires extérieurs. La remise en place de ce stage obligatoire trouve donc toute sa pertinence.

Chaque année, les 800 nouveaux chefs d'établissements et inspecteurs seront formés au sein d'un parcours de formation innovant : un parcours de formation hybride qui comprend présence sur site et formation à distance, consacré à la relation École/entreprise.

Ce parcours pédagogique est constitué d'un volet théorique et d'un volet pratique.

Il sera complété pour les chefs d'établissements par une période d'immersion en entreprise obligatoire de 5 jours sur les deux années de formation statutaire (année de titularisation + année complémentaire).

Ce parcours de formation est réparti sur 56 heures, structuré par une session de préparation préalable au stage à distance (12 h), une séquence d'immersion en entreprise (35 h) et une session de valorisation des expériences en présentiel (9 h).



# Les conseillers entreprise pour l'École

## L'ESSENTIEL

- **Employeurs, salariés ou artisans reconnus pour leur expertise dans leur secteur d'activité, les 4 500 conseillers entreprise pour l'École** (ex conseillers de l'enseignement technologique) contribuent au rapprochement entre le système éducatif et son environnement économique dans les domaines de l'orientation et de la formation. Ils concrétisent l'implication du monde économique dans la relation École-entreprise dont ils sont les représentants. Cette année, le ministère revoit leurs missions, au service d'une relation École-entreprise toujours plus efficace.
- **En comparaison des conseillers de l'enseignement technologique qu'ils remplacent**, la mission des conseillers entreprise pour l'École s'inscrit dans la mise en œuvre du parcours Avenir. Elle est :
  - étendue à l'ensemble des formations du second degré, de la 6<sup>e</sup> à la terminale, pour toutes les voies de formation ;
  - accentuée dans son rôle d'interface et de référent propre à mobiliser un réseau de professionnels susceptibles de répondre aux besoins éducatifs ;
  - réaffirmée dans leur rôle d'expertise et de conseil auprès des établissements, des corps d'inspection et des conseillers du recteur.

## DES PROFESSIONNELS ENGAGÉS POUR L'ÉCOLE

Professionnels reconnus dans divers champs d'activité et issus du monde du travail, les conseillers entreprise pour l'École ont vocation à **s'engager et agir pour le rapprochement École-entreprise** dans l'ensemble des formations du second degré, de la 6<sup>e</sup> à la terminale, pour toutes les voies de formation.

Ils sont à même d'intervenir pour toutes questions ayant trait à la relation École-entreprise, en particulier à la découverte des métiers et du monde professionnel, à la certification et au développement de l'offre et de la qualité des formations professionnelles initiale et continue. Ils ont une **mission d'expertise et de conseil** auprès des établissements, des corps d'inspection et des conseillers du recteur.

Les conseillers entreprise pour l'École assurent un **rôle d'interface et de référent**. À ce titre, ils informent et mobilisent un réseau de professionnels susceptibles de répondre aux besoins des académies, notamment dans le cadre de la mise en œuvre du parcours Avenir, des pôles de stage, des campus des métiers et des qualifications ou des lycées des métiers.

Les conseillers entreprise pour l'École sont positionnés comme **interlocuteurs privilégiés** lors de la constitution des jurys d'examens professionnels.

## **UNE IMPLICATION RENFORCÉE DES ORGANISATIONS PROFESSIONNELLES**

Afin de constituer un réseau de professionnels perçus dans et hors de l'éducation nationale comme interfaces légitimes pour renforcer le dialogue École-entreprise, les organisations professionnelles ou interprofessionnelles sont étroitement associées à la désignation et à l'animation des conseillers entreprise pour l'École.



# EPI – monde économique et professionnel

## L'ESSENTIEL

→ Les enseignements pratiques interdisciplinaires (EPI) permettent de **construire et d'approfondir des connaissances et des compétences par une démarche de projet** conduisant à une réalisation concrète d'un projet individuel ou collectif.

### → Les 8 thématiques des EPI :

- corps, santé, bien être et sécurité ;
- culture et création artistiques ;
- transition écologique et développement durable ;
- information, communication et citoyenneté ;
- langues et cultures de l'Antiquité ;
- langues et cultures étrangères, le cas échéant, régionales ;
- monde économique et professionnel ;
- sciences, technologie et société.

## LES ENJEUX DES EPI

### ◀▶ Du point de vue des élèves

L'enjeu est d'**apprendre autrement**, en mobilisant des **compétences de façon plus transversale** et par des **approches plus concrètes**, dans le cadre des contenus des programmes scolaires.

Les EPI permettent de diversifier les situations d'apprentissage dans le but d'améliorer la maîtrise de certaines compétences, notamment par la pratique des langues vivantes et des outils numériques.

### ◀▶ Du point de vue des enseignants

Les EPI permettent de favoriser les situations de coopérations entre les professeurs. Les équipes disposent des marges de manœuvre nécessaires pour appréhender les potentiels et le parcours d'apprentissage des élèves.

## QUELLE PLUS-VALUE POUR LES ÉLÈVES ?

Les EPI, grâce à leur démarche de projet, engagent les élèves dans une réalisation plus concrète. Il permet à celui-ci de construire du sens en sortant d'une vision fragmentée des savoirs qu'il acquiert dans chaque discipline.

## POURQUOI CES HUIT THÉMATIQUES ?

Ces thématiques portent sur des enjeux majeurs d'aujourd'hui qui doivent permettre aux élèves de renforcer le sens de leurs apprentissages et les aider à comprendre comment les enseignements disciplinaires

## QUEL INTÉRÊT À L'INTERDISCIPLINARITÉ ?

L'interdisciplinarité permet de croiser les acquis disciplinaires et de leur donner du sens. Les EPI concourent par conséquent à éclairer les élèves de la compréhension du monde complexe dans lequel ils sont amenés à construire leur avenir.

Apprentissage disciplinaire et interdisciplinarité sont donc complémentaires.

## EXEMPLES D'EPI « MONDE ÉCONOMIQUE ET PROFESSIONNEL »

### ◀▶ Exemple 1 : Hommes et femmes dans le monde du travail

**Réalisation** : dossier documentaire sur la place des hommes et des femmes dans le monde économique et professionnel – lettres de candidature à des postes que l'on pense réservés à l'autre sexe.

**Professeurs / disciplines** : mathématiques, français, langues vivantes.

**Points forts** : utilisation des outils statistiques sur des situations quotidiennes ; remise en question des préconçus sur la place des hommes et des femmes dans la société : constat des inégalités persistantes, proposition de solutions. L'EPI combine la découverte du monde économique et professionnel et la prise de conscience d'inégalités et discriminations insidieuses.

**Acquis principaux** : égalité femme / homme, découverte des métiers.

**Parcours** : Avenir, citoyen.

### ◀▶ Exemple 2 : Construire dans le respect des règles d'urbanisme et la protection contre les risques naturels

**Réalisation** : plusieurs productions finales peuvent être envisagées : préparation et vernissage d'une exposition ; publication d'un ou plusieurs articles sur le site du collège ; ouverture d'un blog dédié au projet ; réalisation d'un reportage vidéo ou radiophonique ; organisation d'un ou de plusieurs stands sur le forum des métiers du collège ou de la commune etc.

**Professeurs / disciplines** : sciences de la vie et de la Terre, enseignement moral et civique

**Points forts** : construire son logement passe par différentes étapes réglementaires (étude géologique du terrain, obtention du permis etc.) faisant intervenir des professionnels variés. Les réglementations en vigueur mettent en place des mesures de prévention,

de protection, d'adaptation ou d'atténuation adaptées et de se protéger ainsi des risques naturels.

L'objectif de cet EPI, qui associe les sciences de la vie et de la Terre et l'enseignement moral et civique, est de permettre aux élèves de prendre conscience des responsabilités individuelles et collectives liées à la protection des territoires et des hommes contre les risques naturels et de découvrir l'ensemble des acteurs professionnels qui participent à l'élaboration et à l'application des règles d'urbanisme.

#### **Éléments de problématique :**

- Quelles réglementations encadrent aujourd'hui les constructions dans les zones à risques ?
- Sur quelles données géographiques et scientifiques s'appuient-elles ?
- Qui intervient dans leur élaboration et quels sont les enjeux juridiques et environnementaux de leur application ?

**Acquis principaux :** règles d'urbanisme, découverte de métiers, connaissance scientifique des phénomènes géologiques.

**Parcours Avenir :** découverte des métiers du BTP, de l'architecture, de l'aménagement du territoire, de la justice, de la géologie etc. Organisation possible d'un forum des métiers.

**Parcours citoyen :** comprendre et adopter des comportements responsables pour se protéger des risques naturels. Prise de conscience de l'importance des choix en termes d'aménagement du territoire et d'urbanisme. Importance de l'élection des membres du conseil municipal.







# Les campus des métiers et des qualifications

## L'ESSENTIEL

→ **Le développement des campus des métiers et des qualifications s'inscrit dans la volonté du Gouvernement de favoriser l'insertion professionnelle** des jeunes et de développer des pôles de formation d'excellence par secteur économique, au plus près des besoins des territoires.

→ **À l'issue de trois premières vagues de labellisation, 51 campus des métiers et des qualifications**, sur la quasi-totalité du territoire, couvrent des champs d'activités à fort potentiel de croissance pour la France : aéronautique, écoconstruction, transition énergétique, mécanique connectée, agro-alimentaire, automobile, hôtellerie-restauration-tourisme, etc.

Créés par la loi du 8 juillet 2013 d'orientation et de programmation pour la refondation de l'École de la République, les campus des métiers et des qualifications répondent à une logique d'appel à projets qui permet, dans un territoire, **d'impulser une dynamique commune entre les acteurs de la formation professionnelle initiale ou continue** : établissements de l'enseignement secondaire (lycées professionnels), centres de formations d'apprentis, établissements de l'enseignement supérieur, organismes de recherche, tissu économique local, pôles de compétitivité, clusters, plateformes technologiques, collectivités locales dont, au premier chef, le conseil régional.

## UNE DÉMARCHE INSCRITE DANS LA RÉFORME TERRITORIALE

La dynamique des campus des métiers et des qualifications s'inscrit dans la réforme territoriale avec le rôle reconnu aux régions dans la formation professionnelle. La candidature à l'appel à projets est déposée conjointement par un recteur d'académie et un président de région.

La création des campus des métiers et des qualifications contribue à l'aménagement du territoire à travers des **pôles d'excellence de formation** centrés sur la réponse aux besoins des filières économiques locales en association avec les acteurs économiques.

## UNE AVANCÉE POUR LES JEUNES, LES ENTREPRISES ET LES TERRITOIRES

En fédérant l'ensemble des acteurs territoriaux de la formation dans un secteur économique donné, les campus des métiers et des qualifications constituent une avancée pour les jeunes, pour les entreprises et pour les territoires.

- ▶ Aux jeunes, ils offrent des **parcours d'études jusqu'aux plus hauts niveaux de qualification**, associant tous les statuts de formation (statuts scolaire, d'apprenti, d'étudiant), du CAP aux études supérieures. L'identité des campus favorise l'orientation active et positive des élèves qui s'ouvrent à une plus grande diversité de métiers.
- ▶ Dans les régions qui les accueillent, ils contribuent à **l'attractivité des territoires**.
- ▶ Pour les entreprises, ils offrent des **viviers de recrutement sur des métiers en tension** et des plateaux techniques de formation performants accessibles à la formation continue des adultes.

## UN PARTENARIAT SOURCE D'INNOVATIONS PÉDAGOGIQUES ET D'ADAPTATION AUX ÉVOLUTIONS DES MÉTIERS

Les potentialités de **mutualisation** et **d'échanges** qu'offre le réseau d'un campus des métiers et des qualifications sont nombreuses : partage de plateaux techniques, conception de parcours de formation combinés, de modules de formation complémentaires, de projets interniveaux, de chantiers école, etc.

Le campus offre également un terrain favorable pour la **formation initiale et continue des professeurs enseignant** dans les champs technologiques et professionnels.

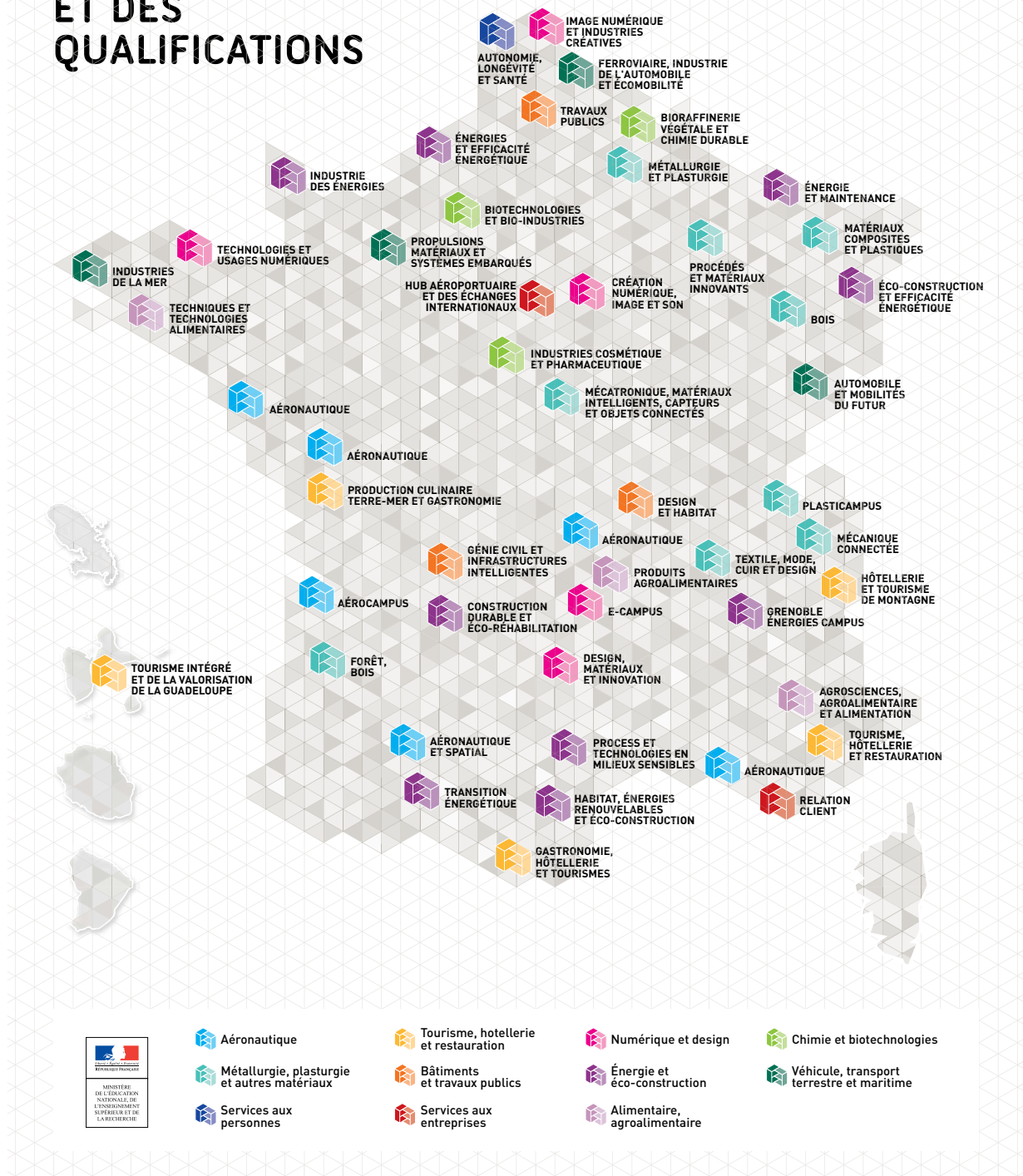
### ◀▶ Exemple de 2 campus

Le campus des métiers et des qualifications facilite la construction de séquences pédagogiques qui rassemblent des élèves et étudiants du CAP au diplôme d'école d'ingénieurs autour d'un projet industriel, à l'image de la réalité professionnelle. Le **campus aéronautique en Pays de la Loire** fait ainsi travailler en synergie des élèves et étudiants à la construction de drones.

Un campus des métiers et des qualifications développe plus facilement, en collaboration étroite avec les partenaires économiques, des chantiers école sur lesquels élèves, étudiants, apprentis et stagiaires de la formation continue sont formés. C'est le cas du **campus énergies et efficacité énergétique de Normandie** qui dispose de quatre chantiers école dont celui qui forme aux métiers de la fabrication et de la maintenance des éoliennes, sur une éolienne fournie par le partenaire économique.

## UNE DYNAMIQUE ENGAGÉE

# CARTE NATIONALE DES CAMPUS DES MÉTIERS ET DES QUALIFICATIONS



Face à la demande continue des territoires, la dynamique engagée se poursuit dans le cadre du quatrième appel à projets pour lequel 29 candidatures ont été reçues le 30 septembre dernier. Ainsi la quasi-totalité du territoire devrait être couverte à l'issue de la campagne de labellisation, en métropole et en outre-mer.



# Les diplômes professionnels du ministère de l'Éducation nationale, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche



## L'ESSENTIEL

→ **Le ministère de l'Éducation nationale, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche crée, rénove et délivre environ 600 diplômes professionnels** (CAP, baccalauréat professionnel, BTS) : ils couvrent de multiples spécialités (production, services).

### Les diplômes professionnels en quelques chiffres depuis 2012 :

- 97 créations ou rénovation de diplômes professionnels, dont :
  - 16 certificats d'aptitude professionnelle (CAP) ;
  - 21 baccalauréats professionnels ;
  - 5 brevets d'études professionnelles (BEP) ;
  - 6 mentions complémentaires (niveau V) ;
  - 11 brevets professionnels ;
  - 5 brevets des métiers d'art (BMA) ;

- 1 baccalauréat technologique ;
- 1 mention complémentaire (niveau IV) ;
- 30 brevets de technicien supérieur (BTS) ;
- 1 diplôme supérieur des arts appliqués (DSAA).

Ainsi que 10 suppressions de diplômes professionnels jugés obsolètes par les professionnels.

Près de 400 professionnels du monde économique (employeurs et salariés) impliqués dans les « commissions professionnelles consultatives » (CPC) aux côtés des représentants des pouvoirs publics organisées par grands secteurs professionnels.

La durée moyenne de création / rénovation d'un diplôme professionnel est de 17 mois en 2016, contre 24 mois en 2014.

## La place du monde économique dans l'élaboration des diplômes

### PRINCIPES GÉNÉRAUX

Toute création d'une spécialité de diplôme professionnel fait l'objet d'un arrêté du ministre auquel sont annexés des documents qui définissent les contenus du diplôme.

Par ailleurs, leur processus d'élaboration et leur fondement reposent sur les principes suivants, qui permettent de s'assurer de leur qualité au regard de leur finalité et des publics qu'ils visent :

- ▶ ils sont obligatoirement élaborés ou renouvelés après avis d'instances nationales consultatives associant les organisations représentatives d'employeurs et de salariés : ce sont les « commissions professionnelles consultatives » (CPC) ;
- ▶ leur contenu est élaboré par des groupes d'experts mandatés par les CPC ; ces groupes de travail associent les représentants des milieux professionnels — employeurs et salariés — ainsi que les professionnels de la formation et de l'évaluation ;
- ▶ leur contenu est organisé selon une architecture commune, définie par des textes réglementaires et détaillée dans un document méthodologique.

## LES COMMISSIONS PROFESSIONNELLES CONSULTATIVES

La décision de créer, renouveler ou abroger un diplôme professionnel et son contenu sont arrêtés par le ministre qui doit obligatoirement recueillir l'avis d'instances consultatives appelées **commissions professionnelles consultatives (CPC)** : ce sont des instances où représentants des employeurs et des salariés, pouvoirs publics et personnes qualifiées se concertent et donnent un avis sur la création, l'actualisation ou la suppression des diplômes professionnels. Au nombre de 14<sup>(1)</sup>, elles se répartissent en grands champs d'activité économique.

Chaque CPC est composée de 4 collèges de 10 membres chacun : collège des employeurs, collège des salariés, collège des pouvoirs publics, collège des personnalités qualifiées.

La présidence et la vice-présidence des CPC sont assurées alternativement par un représentant du collège des employeurs et un représentant du collège des salariés.

Outre les 14 commissions consultatives sectorielles, une formation interprofessionnelle est chargée d'émettre des avis sur les textes réglementaires transversaux.

Le secrétariat général des CPC est assuré par la direction générale de l'enseignement scolaire du ministère.

<sup>(1)</sup> Métallurgie (comprenant quatre sous-commissions : travail des métaux ; automobile, matériel agricole et travaux publics ; électrotechnique, électronique, automatismes et informatique ; aviation) — Bâtiment, travaux publics, matériaux de construction — Chimie, bio-industrie, environnement Métiers de l'alimentation — Métiers de la mode et industries connexes — Métiers du bois et dérivés — Transport, logistique, sécurité et autres services — Communication graphique et audiovisuel — Arts appliqués - Commercialisation et distribution — Services administratifs et financiers — Tourisme, hôtellerie, restauration — Coiffure, esthétique et services connexes — Secteurs sanitaire et social, médico-social.

## PROCESSUS D'ÉLABORATION DES DIPLÔMES PROFESSIONNELS

Le processus d'élaboration des diplômes professionnels repose sur les étapes suivantes.

1

### PHASE D'OPPORTUNITÉ

Toute création ou rénovation de diplôme professionnel repose sur une demande préalable des professionnels au ministère. Cette demande émane principalement des branches professionnelles, voire des entreprises de certains secteurs, qui font valoir des besoins en qualification liés aux évolutions économiques et technologiques. La rénovation intervient dans tous les cas tous les 5 ans.

2

### MISE EN PLACE DU GROUPE CHARGÉ DE RÉDIGER LES ÉLÉMENTS CONSTITUTIFS DU DIPLÔME

**Le ministère de l'Éducation nationale, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche réunit un groupe technique chargé de mener les travaux de rédaction du contenu du diplôme.**

Ce groupe comprend :

- des représentants des milieux professionnels, employeurs et salariés ;
- des professionnels de la formation et de l'évaluation, enseignants, inspecteurs ;
- d'autres experts peuvent être associés au groupe en qualification liés aux évolutions économiques et technologiques. La rénovation intervient dans tous les cas tous les 5 ans.

3

### CONSULTATIONS FINALES ET PUBLICATION

Une fois les éléments constitutifs du diplôme rédigés, le ministère procède à d'ultimes consultations en vue d'une publication de l'arrêté auquel ces éléments seront annexés.

4

### ACCOMPAGNEMENT DE LA MISE EN ŒUVRE DES DIPLÔMES

Une fois publiés, les cahiers des charges dits « référentiels » sont utilisés par les enseignants, formateurs, évaluateurs, inspecteurs, membres de jurys pour concevoir les formations, les sujets d'examens et situations d'évaluation.

Des documents d'accompagnement d'ordre pédagogique sont également produits par l'inspection générale et territoriale à l'attention des équipes pédagogiques.

Des journées de formation sont également organisées aux plans national et académique pour accompagner l'organisation des formations préparant à l'obtention des diplômes professionnels et des situations d'évaluation.









# La relation École-entreprise : fiche pratique



## **PUBLICS**

Élèves de la 6<sup>e</sup> à la terminale

## **ACTEURS**

### ◀▶ Internes

- Enseignants, chefs d'établissement, conseillers d'orientation-psychologues (Cop), directeurs délégués à la formation (DDF), etc.
- chargés de mission École-entreprise ;
- conseillers entreprise pour l'École ;
- ingénieurs pour l'École ;
- Conseil national éducation-économie (CNEE) ;
- administration centrale et rectorats.

### ◀▶ Externes

- Entreprises ;
- branches professionnelles ;
- fédérations ;
- OPCA ;
- associations ;
- organisations syndicales et patronales ;
- fondations ;
- unions, confédérations ;
- groupements d'employeurs ;
- régions, départements, villes.

## **ACTIONS**

- Information sur les métiers et l'entreprise et aide à l'orientation dans le cadre du parcours Avenir : interventions de professionnels dans les établissements, accueil d'élèves pour des visites d'entreprises ou des séquences d'observation en milieu professionnel, participation à des salons ou forums des métiers, création de ressources pédagogiques, développement de l'esprit d'initiative et de la compétence à entreprendre, etc.
- accueil d'élèves en période de formation en milieu professionnel (PFMP), en stage ;
- mobilité à l'étranger ;
- conception des diplômes professionnels et qualité de la formation ;
- développement de ressources pédagogiques ;
- formation des personnels éducatifs ;

## OBJECTIFS

- Favoriser la réussite éducative de tous et la mobilité sociale ;
- faciliter l'orientation scolaire ;
- développer l'esprit d'initiative et d'entreprendre ;
- améliorer l'insertion sociale et professionnelle ;
- renforcer l'innovation et la compétitivité.



# « Le tuto des stages »

## POURQUOI UN « TUTO » ?

- ◀▶ Comment faire un CV ?  
Où trouver un stage quand on n'a pas de réseau familial ou amical dans les entreprises ? Comment réussir sa première journée de stage ?
- ◀▶ Comment préparer et évaluer le stage avec ses élèves ?
- ◀▶ Comment accueillir des stagiaires sans prendre trop de temps à ses équipes de salariés ?



Autant de questions que se posent à la fois les élèves et leur famille, les enseignants, et les employeurs (entreprises, fonction publique, association).

La difficulté des élèves de 3<sup>e</sup> à trouver un stage en entreprise résulte par ailleurs parfois de l'image négative ou nuancée que certaines entreprises peuvent avoir de ce stage : bien que conscientes du rôle important de ce stage pour découvrir le monde professionnel, ses codes et ses usages, les entreprises estiment souvent dans le même temps que l'encadrement de jeunes stagiaires est consommateur de temps et d'énergie.

Des outils existent pourtant pour simplifier la vie des élèves : accueillir le stagiaire une journée de la semaine dans chaque service (DRH, comptabilité, etc.) pour répartir l'encadrement du stagiaire sur plusieurs personnes au sein de l'entreprise, préparer en amont ce que fera la stagiaire dans l'entreprise, etc.

Ce nouveau site Web apportera des réponses à l'ensemble de leurs questions.

## À QUI S'ADRESSE-T-IL ?

Le « tuto » s'adresse à la fois aux entreprises, aux élèves et à leurs parents et aux professionnels de l'éducation. Cet outil a pour vocation de donner des pistes pratiques au tuteur pour construire les temps forts de la semaine d'observation de l'élève.



Il répond donc directement aux interrogations des partenaires afin de les aider dans la structuration et l'identification des tâches et des rencontres que pourra effectuer le stagiaire tout au long de la période d'observation.

Le « tuto » s'adresse également aux élèves et à leurs parents ainsi qu'aux professionnels de l'éducation nationale. Les uns pourront découvrir des « trucs et astuces » pour bien préparer un entretien, faire son CV etc. Les autres auront accès à des conseils pratiques, des ressources clés pour préparer le stage, l'évaluer, le valoriser.



## COMMENT SE CONNECTER À CE NOUVEAU SITE WEB ?



[education.gouv.fr/tuto-des-stages](https://education.gouv.fr/tuto-des-stages)

Sur mobile, tablette ou ordinateur





# Liste des partenaires



- **100 000 entrepreneurs**
- **ACCOR**
- **AFDET**
- **AFNOR**  
Association française de normalisation
- **AFT**  
Association pour le développement de la formation professionnelle dans les transports
- **AGEFOS PME**
- **AGIRC-ARRCO**
- **ANFA**  
Association nationale pour la formation automobile
- **Association Banyan**
- **Association BGE Réseau national d'appui aux entrepreneurs**
- **Association Ingénieurs pour l'école**
- **Canalisateurs de France**
- **CCCA BTP**
- **Chambre syndicale de la Haute couture**
- **CGI**  
Confédération du commerce de gros et international
- **CGPME**
- **Chambre des métiers d'Alsace**
- **CISCO France**
- **CJD**  
Centre des jeunes dirigeants d'entreprise
- **Compagnie méditerranéenne des cafés Malongo**
- **DCF**  
Dirigeants commerciaux de France
- **ECTI Professionnels seniors**
- **EGEE**  
Entente des générations pour l'emploi et l'entreprise
- **ENACTUS France**
- **ENEDIS**
- **Engie**
- **EPA France**  
Entreprendre pour apprendre France
- **EURO France association**
- **FAFSEA**  
Fonds d'assurance formation des salariés des entreprises et exploitations agricoles
- **FCD**  
Fédération des entreprises de commerce et de la distribution
- **FVD**  
Fédération de la vente directe
- **Fédération des entreprises de propreté**
- **Fédération française de la chaussure**
- **Fédération des entreprises de recyclage**
- **FNAM**  
Fédération nationale de l'aviation marchande
- **Fondation croissance responsable**
- **Fondation d'entreprise KPMG France**
- **Fondation TF1**
- **GRDF**
- **GRTgaz**
- **IFT**  
Institut français du tourisme
- **LEEM Apprentissage**
- **Le Réseau**
- **L'ESPER**  
L'Économie sociale partenaire de l'École de la République
- **MEDEF**
- **Nestlé France SAS**
- **OCTA OPCALIA**
- **OCTA FAFIEC**
- **OPCA DEFI**
- **OPCA INTERGROS**
- **OPCALIM**
- **OPCA transports et services**
- **OPCA 3+**
- **PSA Peugeot Citroën**
- **Randstad**
- **Renault**
- **SAFRAN**
- **Schneider electric France**
- **SERCE**  
Syndicat des entreprises de génie électriques et climatiques
- **SNCF**
- **SYNTEC**
- **UFIH**  
Union française de l'habillement
- **UIC**  
Union des industries chimiques
- **UIMM**
- **UMIH**  
Union des métiers et des industries de l'hôtellerie
- **UIT**  
Union des industries textiles
- **UPA**







**Service de presse**  
**01 55 55 30 10**  
**[spresse@education.gouv.fr](mailto:spresse@education.gouv.fr)**

**#EcoleEntreprise**



**MINISTÈRE  
DE L'ÉDUCATION  
NATIONALE, DE  
L'ENSEIGNEMENT  
SUPÉRIEUR ET DE  
LA RECHERCHE**